

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **2 février 2016 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR ~~Première-deuxième-troisième~~ convocation

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

PREMIERE PARTIE

RÉUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

1. Relais des besoins sociaux rencontrés en 2015 et des actions sociales menées par le service social général afin d'y répondre.

DEUXIEME PARTIE

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :

1. Programme wallon de développement rural 2014-2020 – Information relative à l'introduction d'un dossier de candidature intitulé « Crupet, cœur d'un des Plus Beaux Villages de Wallonie »
2. Assistance et maintenance informatique – Approbation d'un marché public et conjoint avec le CPAS
3. Recours aux services de la firme « BetterStreet » – Approbation du marché public
4. Groupe de travail « Chemins et Sentiers Publics Assessois » – Octroi d'un subside de fonctionnement
5. Frais d'Internet – Octroi d'un subside pour l'école libre d'Assesse
6. Patro d'Assesse – Octroi d'un subside
7. Mise à disposition du « Foyer Jambois et Extensions » de l'ancien bâtiment du CPAS – Approbation du Bail emphytéotique.
8. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale – Information
9. Accueil extrascolaire – Acquisition d'un logiciel de gestion administrative proposé par l'intercommunale « IMIO ».

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

Huis-clos :

1. Accueil extrascolaire – Ratification de la désignation d'une animatrice remplaçante.

Par ordonnance :
Pour le Collège,
Le Directeur général, Le Bourgmestre,



J.P. FRANQUINET P. TASIAUX